Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 36 (1891)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

prospectus à toutes les personnes qui en feront la demande. Adresse télégraphique et téléphonique : *Presse, Berne.*

OUVRAGES REÇUS

Mémoire sur un nouveau système de bouches à feu démontables, par Pierre S. Lycoudis, chef de bataillon du génie hellénique. Un vol. in 4° de 48 pages. Six planches et gravures dans le texte. Athènes, 1891. Imprimerie Anestis Constantinidès.

De la rhétorique, genre épique, genre dramatique, genre oratoire, par Léon Chorné, lieutenant au régiment des carabiniers, professeur de littérature au cours central de préparation à l'école militaire. 1 vol. in-8 de 146 pages Namur 1891. Ad. Wesinæl-Charlier, éditeur.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a confirmé dans leurs fonctions les instructeurs de Ire et IIe classes. A cette occasion, il a procédé aux nominations nouvelles ci-après :

INFANTERIE

Instructeur d'arrondissement de division : M. Gottlieb Wassmer, d'Aarau, lieutenant-colonel dans l'état-major général, actuellement instructeur d'infanterie de Ire classe, avec promotion au grade de colonel d'infanterie. Il est désigné comme instructeur-chef du VIIIe arrondissement.

Insructeurs de Ire classe: les instructeurs actuels de IIe classe dont les noms suivent, savoir MM. Alfred Audéoud, à Genève, Victor Rey, à Aarau, majors.

(Ce n'est qu'après l'expiration de l'école centrale n° II de cette année que l'on pourra procéder à d'autres nominations éventuelles d'instructeurs de Ire classe.)

Instructeurs de IIe classe : MM. Gottfried Immenhauser, de Stein-sur-Rhin, capitaine; Hermann Reiser, de Fischenthal; Richard Schäppi, de Winterthur; Jacques Gut, de Zurich; Frédéric Ganzoni, de Malans; Jean Monnier, de Genève; Maurice de Preux, de Veyraz; Eugène Traine, d'Oberhofen; Gottfried Kind, de Coire; Georges de Cocatrix, de St-Maurice, tous premiers-lieutenants.

CAVALERIE

Instructeurs de Ire classe : MM. Traugott Markwalder, de Rieden, lieutenant-colonel dans l'état-major général; Hermann Pietzker, de Lucerne, major, tous deux actuellement instructeurs de IIe classe.

GÉNIE

Aide instructeur: M. Jaques Wächter, de Windisch.

TROUPES SANITAIRES

Instructeur de Ire classe: M. Fritz Dasen, de Berne, premier-lieutenant.

Instructeur de IIe classe : M. Joseph Duss, de Hasle (Lucerne), actuellement aide-instructeur.

Aides-instructeurs : MM. Rodolphe Fanz, de Winterthur; Giuseppe Bronz, de Bosco.

Le conseil fédéral a promu au grade de colonel les lieutenants-colonels Imfeld, von Elgger et Epp.

Le Conseil fédéral a accordé, sur sa demande, la démission des fonctions d'instructeur d'infanterie de IIe classe, qu'il revêt actuellement, au major Schulthess, qui vient d'être nommé chef de division à l'état-major général.

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions et nominations ci-après dans la justice militaire. Il a promu:

Majors : les capitaines Fehr, Alfred, de Frauenfeld; Bielmann, Ed., de Fribourg.

Capitaines: les premiers-lieutenants Glardon, Jules, à Lausanne; Dettling, Martin, à Schwyz; Bucher, Auguste, à Hochdorf; Türler, Henri, à Berne; Kirchhoff, Walter, à Thoune, ainsi que MM. Klingler, Jean-Col., à Lichtensteig, actuellement capitaine d'infanterie; Amsler, Jaques, à Zurich; Gloor, A., à Reinach, actuellement premier-lieutenant d'artillerie; Lehmann, Henri, à la Chaux-de-Fonds; Ammann, Albert, à Schaffhouse; Egger, Charles, à Fribourg; Giovanoli, André, à Vicosoprano, actuellement premiers-lieutenants d'infanterie; Banz, Victor, à Lucerne, actuellement lieutenant d'artillerie; Calame, Albert, à la Chaux-de-Fonds, actuellement lieutenant d'infanterie.

Premiers-lieutenants: MM. Hanhart, Ernest, à Zurich; Moos, J., à Zoug; Jost, Dominique, à Lucerne, actuellement premiers-lieutenants d'infanterie; Zoller, Otto, à Hérisau; Nicola, Guido, à Coire, actuellement lieutenants d'infanterie.

Le Conseil fédéral a nommé :

Colonel d'état-major, M. le lieutenant-colonel G. Favey, à Lausanne, désigné en qualité de commandant de l'étape centrale pour le cas de mobilisation, avec M. le major Brunner comme chef d'état-major.

M. le colonel d'état-major Walther, à Berne, est mis à disposition.

Lieutenants-colonels d'infanterie: MM. les majors Gustave Bourgeois, à Orbe, qui passe du bat. 8 au commandement du 4e régim. de landwehr; Jaques Brunner, à Ennenda (Glaris) (bat. 85), passe au 29e régiment d'élite; Edouard Usteri, à Zurich (bat. 68), au 24e régiment; Ed. Thormann, à Berne (bat. 40), au 13e régiment; H. Courvoisier, à la Chaux-de-Fonds (bat. 20), au 7e rég.; E. Zurcher, à Hottingen (bat. 69), au 23e rég.; Eugène Ruffy, à Lausanne (bat. 7), au 3e régiment, en remplacement de M. Thélin, promu colonel-brigadier; Paul Usteri, à Zurich (bat. 78), au 2e rég. landwehr; Emile Rodé, à Berne; Ph. Rusconi, à Bellinzona; Pierre Stauble, à Berne.

M. le lieutenant-colonel Albert Sarasin, chef d'état-major de la Ire division, prend le commandement du 2e régiment d'infanterie, en

remplacement de M. Jordan-Martin, promu colonel de landwehr; M. Fr. Corradini, lieutenant-colonel d'état major, à Zurich, prend le commandement du 31e régiment d'infanterie.

Majors: MM. les capitaines Jude Coston, à Hottingen; Emile Volmar, à Bâle. — M. le major d'état-major Ed. Wildbolz prend le commandement du 6e régiment de cavalerie.

Capitaine: M. le premier-lieutenant d'artillerie Arnold Grenier, à St-Gall.

Premier-lieutenant: M. le lieutenant d'artillerie Ferdinand Salis, à Coire.

Lieutenants: MM. les adjudants sous-officiers secrétaires d'état-major D. Burckhardt, à Bâle; Etienne de Blonay, à Vevey; Charles Pilicier, à Yverdon; Henri Schrantz, à Lausanne; Emile Schicker, à Horgen; Eugène Rayle, à Neuchâtel; Henri Anderegg, à Wangen.

La répartition des officiers de l'état-major dans les deux premières divisions est la suivante:

Ire division (Ceresole): chef d'état-major, major Blanc; Ire brigade (Favre), major Borel; IIe brigade (Thélin), major Zwicky.

IIe division (David): chef d'état-major, major de Pury; IIIe brigade (Techtermann), major Audéoud; IVe brigade (Secrétan), capitaine Courvoisier.

M. le 1er lieutenant Ed. de Meuron, à Lausanne, a été commandé en qualité d'adjudant de la IIe brigade d'infanterie.

Les feuilles bernoises annoncent que le Conseil fédéral a constitué, il y a quelques temps déjà, le bureau fédéral d'état-major de la manière suivante : chef du bureau d'état-major, colonel Arnold Keller (Aarau); chef de la chancellerie, major Jules Piaget (Les Bayards, Berne); chef de la section des renseignements, major Théodore Schæck (Genève); chef de la section d'état-major, major Théodore Schulthess (Winterthour) ; chef de la section tactique, capitaine Steinbuch; chef de la section des chemins de fer, major Robert Brunner (Berne). La direction de la section technique était confiée au lieutenant-colonel Weber, qui a été attaché depuis lors au chef du département militaire fédéral; cette place est donc à repourvoir.

M. le lieutenant-colonel Weber sera chargé de collaborer avec M. le colonel Frey aux divers projets en élaboration au Département.

Afin de forcer chaque homme à entrer au service avec deux paires de chaussures en bon état, le chef de l'arme de l'infanterie prescrit qu'à l'avenir les soldats devront porter l'une des paires le matin et l'autre l'après-midi.

Il eût été infiniment plus simple et plus équitable, semble-t-il, dit la *Feuille d'Avis de Lausanne*, que la Confédération fournit elle-même la chaussure.

Vaud. Le 17 mars ont eu lieu à Préverenges, les funérailles de l'ancien colonel d'artillerie et conseiller d'Etat L.-H. *Delarageaz.* Elles ont eu la participation d'une nombreuse foule, y compris une délégation officielle du gouvernement vaudois composée de MM. Décoppet, président, Viquerat, vice-président, et Debonneville, membre

du Conseil d'Etat. Un grand nombre d'officiers supérieurs, de députés aux Chambres fédérales et au Grand Conseil, ont aussi tenu à accompagner à sa dernière demeure l'éminent patriote qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du canton de Vaud et de la Suisse, pendant une quarantaine d'année. Nous reviendrons plus en détail sur sa carrière militaire.

Berne. Le 7 avril ont eu lieu à Berne les funérailles militaires de M. Jean Lecomte (le fils du colonel Lecomte), mort pendant son école d'appointé du génie, après deux semaines de souffrances.

La cérémonie était imposante.

Dans le cortège venaient d'abord une musique militaire et des tambours jouant et battant tour à tour une marche funèbre, puis le cercueil, chargé de fleurs et porté par les camarades du défunt, pris dans la Ire division, dont il faisait partie, et dans la IIe, dont M. le colonel Lecomte était le commandant. Suivaient la famille dans trois voitures, puis les membres de la société de *Belles-Lettres*, — camarades de Jean Lecomte, — avec écharpes et drapeaux entourés de crêpe; après quelques délégations et des amis, venait un détachement de 3 ou 400 hommes.

Sur le cimetière, la troupe a présenté les armes durant toute la cérémonie, puis trois salves ont été tirées par un peloton sur la tombe ouverte; après quoi M. Morel, président de la société de *Belles-Lettres* a adressé au nom de ses amis un dernier et émouvant adieu à celui qui les précédait dans la tombe.

Voici ce dicours *in extenso*:

Messieurs, pour de vieux camarades d'études, il est bien dur et singulièrement douloureux d'accompagner à sa dernière demeure un ami qui fut presque un frère. Aujourd'hui, nous avons ce suprême devoir à accomplir, et l'âme navrée, nous venons dire à notre vieux camarade un dernier adieu. Maintenant, nous nous rappelons les vers du poète qui pleurait en disant :

J'avais un camarade,
Le meilleur ici-bas...

Jean Lecomte, Messieurs, a été pour nous ce camarade. Et avant que sa tombe soit fermée, nous avons tenu à rendre à sa mémoire un hommage public et fraternel. Pendant les quatre années qu'il a porté avec nous la casquette verte, Jean Lecomte a été un membre dévoué de *Belles-Lettres* et un ami sincère. Tous ceux qui l'ont connu se sont attachés à lui et lui ont tendu la main. Aujourd'hui, cette main est froide; ce cœur est glacé. Lui, il est heureux, en dehors et au-dessus des souffrances d'ici-bas. Nous qui restons, nous pleurons, et navrés, nous serrons les rangs, mais,

Au fond de notre cœur, la place reste vide.

Nous autres, bellettriens, nous vivons surtout par le cœur, et dans un jour tel que celui-ci, notre cœur saigne : sa plaie est profonde. Il y a bientôt six ans, nous avions à conduire à sa dernière demeure un de ces jeunes, — comme nous les appelons, — c'était Ernest Bussy; aujourd'hui, c'est un jeune aussi que nous déposons dans la tombe. Ce jeune fut un vaillant. De même que le nom d'Ernest Bussy demeure gravé en chacun de nous, de même le nom de Jean Lecomte vivra dans notre mémoire et surtout dans notre cœur. A lui qui est tombé si jeune après avoir si vaillamment aimé sa société, nous tenons à lui dire du fond du cœur et en serrant les rangs autour du drapeau que lui même aimait à porter : merci, nous tenons et nous tiendrons ferme.

Et maintenant, adieu, mon vieil ami, au nom de cette société de Belles-Lettres que tu as aimée comme une seconde famille. Adieu, au nom de ces amis auxquels tu avais donné ton cœur — précieux dépôt — ils le gardent.

Adieu, au nom des anciens Bellettriens, nos chers honoraires, ici représentés, que tu as aimés et qui t'ont chéri. Adieu aussi, au nom de cet absent, de ce frère, qui a été et est encore des nôtres, et dont l'affection était pour toi, comme pour nous, bien précieuse. Au nom de tous, au nom de Belles-Lettres, adieu, au revoir ; dors en paix, et que la terre où tu reposes te soit légère.

Parmi les autorités civiles et militaires présentes à cet enterrement, nous avons pu remarquer, en passant, M. le conseiller fédéral Ruchonnet, MM. Ruffy, Jordan-Martin et Donat Golaz, du Conseil d'Etat vaudois ; MM. les colonels Lochmann, chef d'arme du génie, Blaser, Walther et un grand nombre d'officiers supérieurs, camarades ou amis de M. le colonel Lecomte[1].

Uri. — M. le colonel-brigadier Joseph Arnold, à Altorf, est mort le 10 avril, après une longue maladie. Il était âgé de 66 ans

Officier énergique et très apprécié, il comptait parmi les doyens de l'armée suisse. Depuis le 15 avril 1868, date de son brevet de colonel, il commandait la XVe brigade d'infanterie.

France. — La *République française* a résumé, il y a quelques semaines, de la façon suivante ce que M. de Freycinet, le ministre de la guerre, a fait pour les affaires militaires de la France :

M. de Freycinet vient d'entrer dans sa soixante-troisième année, avec une autorité toujours plus considérable, une activité toujours infatigable. Il a été réélu au Sénat, comme l'organisateur le plus habile de la puissance militaire de la France.

Voilà tout à l'heure trois ans que M. de Freycinet a été appelé au ministère de la guerre : on peut affirmer que depuis cette époque, sans bruit, sans fracas, il a consacré à la Défense nationale ses jours et ses nuits ; il n'a respiré que pour son devoir. D'autres avaient mis en pratique avant lui des procédés tout différents. Ils traitaient le travail de l'organisation militaire de la France comme une parade de bateleurs, à coups de grosse caisse et de cymbales. On publiait à tous les vents de la renommée les prétendus prodiges que l'on accomplissait tous les jours. Mais que la distance était grande entre les paroles et les réalités ! Le souvenir en est encore si triste et si humiliant qu'on ose à peine s'y arrêter, pour y puiser des leçons !

M. de Freycinet, à peine ministre de la guerre, s'entoure de conseils techniques, qui présentent toutes les garanties de compétence. Il reconstitue le conseil supérieur de la guerre, auquel sont soumises toutes les questions capitales intéressant l'organisation de l'armée et de la défense. Il constitue en même temps des conseils spéciaux qui sont pour chaque arme, pour chaque service, ce que le conseil supérieur est pour l'armée tout entière.

[1] Un journal s'est étonné qu'au retour du cimetière la fanfare eut entonné une marche d'un caractère plutôt gai. Cette manière de faire est conforme au règlement de service, et l'on doit ajouter que cette prescription est bonne. Les soldats dont la mission est de savoir mourir, après avoir rendu les derniers honneurs à un camarade, ne doivent pas rester longtemps sous une impression de tristesse dont l'effet serait vite démoralisant. Aussitôt le devoir funèbre accompli, le service reprend son cours habituel, et chacun doit pouvoir se dire, sinon joyeusement du moins sans appréhension : Maintenant, c'est peut-être mon tour !

La santé, le bien-être du soldat sont au premier rang de ses préoccupations. Le service des hôpitaux, l'hygiène des casernes reçoivent des améliorations considérables. Rappelons-nous l'unification des soldes pour les officiers, avec la solde progressive pour les capitaines, les facilités et garanties qui leur ont été accordées pour la remonte.

Les sous-officiers ont aussi une large part dans les réformes accomplies. Facilités de se rengager pour deux, trois, quatre et cinq ans ; facilités pour se faire commissionner, à partir de dix ans de service ; avantages divers qui leur sont faits, entre autres : cession par les magasins de l'Etat du drap nécessaire pour la confection de ceux qui s'habillent à leurs frais ; permission pour loger en ville ; octroi, pour les sous-officiers mariés, de toucher, sous forme d'indemnité représentative en argent, les prestations jusqu'ici touchées en nature. Toutes ces mesures ne sont-elles pas autant d'améliorations apportées à des existences dignes d'intérêt ?

La troupe a été, de même, le sujet de la persévérante sollicitude du ministre et du Parlement. Il ne faut jamais les séparer l'un de l'autre. C'est leur accord qui a rendu tant d'améliorations possibles. L'augmentation de la solde des troupes d'infanterie et de cavalerie a amélioré sensiblement l'ordinaire du soldat. Un décret, en date du 1er décembre 1888, a réglé la concession des permissions et des congés. Décentralisant tout ce qui est relatif à cette question, ce décret a étendu, dans des proportions les plus larges, les attributions des chefs de corps. Signalons également les instructions fort sages prises en vue de proscrire le surmenage des troupes.

Mais nous pourrions insister peut-être davantage encore sur l'organisation de la défense, sur les efforts du ministre pour résoudre les problèmes relatifs à la sécurité des frontières sur la Meuse et dans les Alpes. Tantôt on améliore les fortifications existantes, afin de les mettre à la hauteur des nouvelles exigences de la guerre ; un autre jour, on enveloppe d'un réseau ferré nos places et l'on relie entre eux, par le même moyen, nos ouvrages détachés.

Par la création de commissions permanentes de réseau, par l'organisation de sections de chemins de fer de campagne, le service militaire se trouve constitué, en temps de paix, en vue des besoins du temps de guerre.

Dans cette tâche immense, toute technique, toute scientifique, de l'organisation de la défense, les détails ou, pour mieux dire, les services accessoires, ne sont pas négligés. C'est ainsi que le service des aérostats, approprié aux besoins de l'armée, soit qu'il s'agisse d'explorer, soit qu'il s'agisse de se garder, reçoit une organisation aussi complète qu'on pouvait le désirer.

Partout également les pigeonniers militaires établis sur des bases plus pratiques, viennent pourvoir nos armées, nos places fortes et jusqu'à nos vaisseaux de messagers ailés défiant, dans leur vol élevé, les balles de l'ennemi. A côté d'eux, la télégraphie militaire recevait une organisation nouvelle.

En toute hypothèse de guerre, il faut à l'avance être approvisionné. M. de Freycinet l'a bien compris, quand, après avoir songé à établir une constitution plus rationnelle des approvisionnements en vivres, il a appelé les autorités civiles locales à l'examen des questions qui touchent à l'alimentation des places fortes. Un comité permanent des subsistances a été créé ; les divers ministères, la préfecture de la

Seine, le conseil municipal, la chambre de commerce de Paris y sont représentés.

N'oublions pas le décret du 18 février 1889, pris à la suite d'un vote de la Chambre, qui a inauguré un nouveau système de fournitures de fourrages. Ce système, tout en consacrant l'autonomie des corps de troupes, assure de réels avantages à la production locale et appelle les agriculteurs à participer directement à la fourniture des troupes.

Qu'on passe de même en revue les lois qui ont augmenté les effectifs et le matériel de guerre.

Une première loi, celle du 24 décembre 1888, a porté de quatre à six le nombre des compagnies des bataillons de chasseurs à pied, augmentant ainsi d'un tiers l'effectif de ces formations d'élite. Une deuxième, promulguée quatre jours après, a créé douze batteries de montagne destinées à la défense des Alpes, batteries qui étaient précédemment prélevées sur l'artillerie des 14e et 15e corps, en état maintenant de pouvoir mobiliser le même nombre de batteries que les autres corps. La même loi a encore créé quatre batteries, affectées celles-ci à la défense de l'Algérie et de la Tunisie. Une troisième loi, en date du 27 février 1889, a porté de trois à cinq les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, permettant, de cette façon, d'y incorporer les éléments qu'il eût été dangereux de fondre, comme tout le reste du contingent, dans les régiments de la métropole. Une quatrième loi a augmenté notre artillerie de campagne. Qu'il nous suffise de dire que cette loi a créé dix-neuf batteries destinées à porter de onze à douze le nombre des batteries des régiments d'artillerie de corps. De plus, la même loi a créé un troisième lieutenant par batterie, un chef d'escadron par régiment et dix-neuf lieutenants-colonels. Toutes ces augmentations de cadres étaient nécessaires pour faire face aux besoins de la mobilisation. Notre artillerie de campagne peut désormais défier toute comparaison.

Tout cela s'est fait, nous l'avons déjà dit, par l'accord du ministre et du Parlement ; mais qui ne rendrait justice à la large part d'initiative, de travail, de dévouement qui appartient à M. de Freycinet et à ses collaborateurs ?

Enfin, au-dessus de tout et pour couronner cette œuvre, rappelons la loi sur le service de trois ans.

L'armée territoriale a-t-elle été oubliée ? Oh ! que non ! L'instruction des hommes de l'armée territoriale, toutes les conditions relatives à leur habillement, à leur équipement, à leur couchage ont été l'objet d'une série d'améliorations remarquables. Désormais, pour obtenir les grades, il suffit de savoir et d'être instruit : on ne vous demande pas comment vous avez appris. M. de Freycinet a écarté toutes les barrières qui avaient jusque-là arrêté les candidats.

Voilà, à grands traits, l'œuvre d'une année, l'année 1889.

L'année 1890 n'a pas été moins riche en résultats. M. de Freycinet a préparé et soutenu devant les Chambres son budget de 1891 avec une énergie digne de tout éloge. Il s'est attaché surtout à utiliser et à distribuer de la meilleure façon les forces vives de notre armée, en réalisant sur tous les services le plus d'économies possible.

C'est ainsi qu'un budget inférieur de plus de 40 millions au précédent permettra d'augmenter de 10,000 hommes l'effectif sous les armes, qui se trouve porté à 517,000 hommes. La cavalerie va recevoir

son complément de chevaux de cinq ans. Ce n'est pas moins de sept mille chevaux qu'on va lui procurer pour remplacer des animaux trop jeunes.

Mais une mesure d'une portée beaucoup plus étendue que toutes les autres a marqué cette année 1890. Un chef d'état-major général a été institué, à l'abri des fluctuations de la politique. Puis, on a eu les décrets organisant l'inspection générale des corps d'armée, au point de vue de la préparation à la guerre ; les mesures relatives au ravitaillement de la population civile des places fortes, à l'organisation de la garde des voies de communication ; enfin, l'unification des soldes et des pensions et l'amélioration matérielle et morale des officiers et des hommes de troupe ont poursuivi la marche régulière de leurs progrès...

— Le *Petit Journal illustré* vient de donner un charmant dessin colorié de chasseurs alpins, qu'il accompagne des indications ci-après :

« L'histoire des douze bataillons de chasseurs à pied affectés à la défense des Alpes est celle de l'arme, c'est-à-dire que nos Alpins attendent, l'alpenstock à la main, l'occasion de se créer une légende héroïque propre en se montrant dignes de leurs aînés de Sidi-Brahim.

« Quand le maréchal Soult présenta au roi Louis-Philippe, en 1833, le 1er bataillon qui venait d'être formé : « Ce n'est pas un, dit-il, mais trente bataillons comme celui-là, que je voudrais voir dans l'armée française. »

» Le vœu du maréchal est accompli. Aujourd'hui, l'armée française compte trente beaux bataillons, dont douze sont affectés à la défense des Alpes et dix à celle des Vosges.

» Voici la répartition des alpins :

» 6e et 7e bataillons à Nice, 23e à Grasse, 24e à Villefranche, 27e à Menton, 11e à Annecy, 22e à Albertville, 13e à Chambéry, 14e à Embrun, 12e, 28e et 30e à Grenoble.

« Notre image de la première page nous dispense de toute description de leur pittoresque costume : béret, hautes guêtres, manteau, alpenstock, etc. Disons simplement, en terminant, que chaque bataillon est affecté avec une batterie de montagne à la garde d'un secteur. Les plus petits coins, les moindres sentiers de ce secteur sont très familiers à tous nos petits chasseurs alpins, et les populations de la vallée du Rhône peuvent dormir tranquilles sous l'œil vigilant de ces braves gens qui conservent toujours la tradition et l'ancien esprit de corps. »

Autriche-Hongrie. — Le programme des grandes manœuvres de cette année vient de paraître. Les corps désignés pour opérer l'un contre l'autre sont le 2e (Vienne-Basse-Autriche et Moravie méridionale) et le 8e (Prague-Sud de la Bohême). Les opérations auront lieu daus les environs de Wacdhofer, sur la Thaya.

La cavalerie, qui doit précéder les corps d'armée sur le terrain et y exécuter d'abord des exercices d'exploration, y arrivera le 1er septembre; les autres troupes y seront réunies le lendemain. L'empereur d'Allemagne assistera à ces manœuvres pendant lesquelles les compagnies seront complétées à l'effectif de 130 hommes.

Les troupes du landwehr prendront part à ces manœuvres ainsi qu'aux marches de concentration qui les précéderont. Les régiments d'infanterie n°s 45, 56 et 85 resteront à Vienne pour assurer le service de garde. Les manœuvres de corps se termineront le 7 septembre.

Dans le 2e corps, auront lieu, du 25 au 29 août, sous la direction du feldmaréchal-lieutenant Gradl, les exercices de brigade et de division de cavalerie.

Le 3e corps aura des manœuvres de concentration des 6e et 28e divisions d'infanterie, puis, avec participation des troupes de landwehr, une manœuvre finale de 2 jours aux environs de Cilli. Ces manœuvres se termineront le 1er septembre.

Dans le 5e corps, les manœuvres de la 14e division d'infanterie auront lieu près de Presbourg : celles de la 33e à Cracovie et celles de la brigade de cavalerie aux environs de Tyrnau. Ensuite, après les mouvements de concentration aura lieu une manœuvre finale de deux jours, dans la région de Komjat-Nagy-Tapolezany, à laquelle prendront part les troupes de la landwehr hongroise. Ces mauœuvres se termineront le 11 septembre.

Dans le 12e corps, la 1re division d'infanterie exécutera des marches de concentration dans le pays de Maros-Vasarhély et la 35e, près de Dées, puis aura lieu, avec participation de la landwehr hongroise, une manœuvre finale dans la région de Szasz-Regen-Bistritz.

La concentration de la brigade de cavalerie s'opérera entre Bilak, Szazy-Budack et Waltersdorf — M'Sajo. — Les manœuvres dureront jusqu'au 15 septembre.

Les trois corps d'armée ci-dessus désignés complèteront l'effectif de leurs compagnies d'infanterie par l'adjonction, à chacune, de 56 réservistes; celles de chasseurs en recevront 46.

Dans les 1er, 4e, 6e, 7e, 9e, 10e, 11e et 13e corps, auront lieu de simples exercices de division pour l'infanterie et de brigade pour la cavalerie. Les compagnies d'infanterie rappelleront chacune 36 réservistes. Les exercices se termineront le 5 septembre.

La 3e division d'infanterie du 14e corps fera, avec le concours de troupes de landwehr des exercices de division près de Freistadt; pour le reste les exercices auront lieu par brigade dans le Tyrol.

Le 15e corps aura des manœuvres de division d'infanterie et une manœuvre finale; le commandement militaire de Zara, des exercices avec trois armes réunies avec rappel de 36 hommes de réserve par compagnie.

La durée de la présence des réservistes ainsi convoqués par les différents corps variera de l'un à l'autre. Elle sera de 20 à 25 jours dans les 2e et 8e, de 20 jours dans les 3e, 5e et 12e, de 16 à 21 dans tous les autres.

Enfin les manœuvres spéciales consisteront en une manœuvre de division de cavalerie dans le 1er corps (terminaison le 19 septembre); d'une manœuvre de forteresse à Comorn dans le 5e, sous la direction de l'inspecteur-général de l'artillerie (achèvement le 14 août); d'un grand exercice de pontage et de passage de fleuve sur le Danube près de Linz et de grands exercices de construction de pont de circonstance sur la Drave près Pettau (chacun d'eux durant trois semaines); enfin, il y aura de grands exercices de construction et d'exploitation de lignes télégraphiques.

Italie — Le prince Napoléon (dit Plon-Plon), est mort à Rome, hôtel de Russie, le mardi 17 mars, à 6 h. 30 m. du soir. Son entourage ne s'y attendait pas, paraît-il à ce moment, et, de toute la famille, il n'y avait auprès de lui que la princesse Clotilde.

Il était né à Trieste le 9 septembre 1822; c'est le second fils du roi Jérôme et de la princesse de Wurtemberg qui fut la plus tendre, la plus dévouée des épouses, comme la princesse Clotilde en est la plus résignée et la plus sainte. Elle mourut en exil, et, de son lit de mort, elle laissa tomber des paroles identiques à celles qu'on attribue à son fils : « J'aurais voulu vous dire adieu en France ».

Ce fils avait alors treize ans. Il continua ses études à Rome, puis à Florence et les acheva en Suisse, à Genève. En 1840, son éducation terminée, il partit pour un long voyage qui dura cinq ans. En 1845, il obtint de M. Guizot l'autorisation de visiter Paris sous le nom de comte de Montfort; mais ses opinions avancées, et des entrevues avec les hommes les plus violents de l'opposition le rendirent suspect au gouvernement; il dut sortir de France pour n'y rentrer qu'en 1847.

La Corse l'envoya siéger, en 1848, à l'Assemblée Constituante où il vota presque toujours avec la Droite; ministre plénipotentiaire, en 1849, et bientôt rappelé, il se lança dans l'opposition, pour se modérer aux approches du coup d'Etat, auquel d'ailleurs il ne participa point.

Sous l'Empire, tenu à l'écart, et semblant s'y mettre lui-même, il se posa le plus souvent en frondeur et prononçait de temps à autre un beau discours qui mettait le feu aux poudres.

Comme militaire, le prince Napoléon, nommé général de division, n'eut pas de chance. Il manqua de persévérance et de santé en Crimée, quoique s'étant vaillamment conduit à l'Alma. En 1859, la campagne d'Italie se termina brusquement à Villafranca avant que son 5e corps, formé à Florence, fût en action.

Au mois de juillet 1870, le prince Napoléon était en voyage dans le nord de l'Europe. Il revint en hâte auprès de son beau-père, le roi Victor-Emmanuel, qu'il risqua de rattacher à la cause française. Il était encore à Florence au moment de la proclamation de la République. Rentré en France après la guerre, puis expulsé, il fit bientôt adhésion à la nouvelle forme de gouvernement et siégea à la Chambre comme représentant républicain de la Corse.

Lorsque la loi de 1886 obligea les prétendants à quitter la France, il se retira à Prangins.

D'après le *Temps*, un des amis du prince Napoléon se serait chargé de publier ses mémoires.

La première partie comprendra quelques chapitres consacrés à la jeunesse du prince, jusqu'à 1847, époque où le fils du roi Jérôme a pu rentrer en France. La seconde partie traitera de la période de 1848 à 1851. Viendra ensuite l'examen du rôle joué par le prince Napoléon pendant la guerre de Crimée, puis dans les affaires italiennes. La suite comprendra la vie publique du prince jusqu'aux lois d'exil de 1886.

Espérons qu'il aura corrigé, dans sa réponse, très juste d'ailleurs, à M. Taine, sa singulière méprise qui lui a fait considérer Thiers et Jomini comme des détracteurs du grand Empereur son oncle.

— Le *Diritto* annonce la mort à Florence d'un des anciens compagnons d'armes du prince Napoléon, le général Ulloa, le vaillant défenseur de Venise en 1848-49. Né à Naples en 1810 et officier napolitain il fut de ceux qui, envoyés en 1848, en Lombardie avec le corps du général Pepe, ne voulut pas répondre au rappel du roi repentant. Devenu général, il résida ordinairement à Paris après la chute de Venise et reprit du service actif pour la campagne de 1859 comme un des divisionnaires du prince Napoléon. Il partagea la mauvaise fortune du 5e corps et, après Villafranca, il revint à Paris. Il y resta jusqu'en 1880, époque où il rentra en Italie et se fixa à Florence.

Ses obsèques, qui ont eu lieu le 13 avril, ont réuni une foule considérable et sympathique.

Pendant ses séjours à Paris, Ulloa écrivit bon nombre d'ouvrages militaires fort estimés, dont les principaux ont les titres ci-après, d'après le *Diritto* :

Tattica delle tre armi. — Napoli considerata politicamente e militarmente. — Sull'organizzazione dell'armata napoletana. — Istruzioni sul tiro per i sottufficiali di artiglieria. — Dell'arte della guerra. — Guerra dell'indipendenza italiana nel 1848-49. — Del carattere bellicoso dei Francesi e delle cause dei loro ultimi disastri. — Dei tempi contrari alla comparsa dei grandi Capitani.

Etats-Unis. Curieuse coïncidence. Au moment où, dans notre dernier numéro, nous entretenions nos lecteurs du grand général américain Sherman et de ses exploits contre l'habile antagoniste que lui opposèrent les confédérés dans la campagne de 1864-1865 en la personne du général Johnston, ce dernier suivait son vainqueur dans la tombe. Il vient de mourir à New-York entouré de l'estime de tous. Les journaux du Nord comme du Sud parlent avec éloges du brave capitaine et de son honorable carrière.

M. et Mme **Lecomte,** colonel, Mlle **Elisabeth Gagnebin** et leurs familles font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher fils, frère, neveu, cousin et fiancé,

M. Jean Lecomte, ingénieur,

appointé de pionniers,

décédé le 5 avril à l'école des sous-officiers et aspirants du génie, à Berne, à l'âge de 22 ½ ans, après une courte et douloureuse maladie.

L'enterrement a eu lieu mardi 7 avril, à Berne, par les soins de M. le colonel Blaser, commandant de l'école, avec départ de l'hôpital de l'Isle à 2 ½ heures et culte à 2 heures.

Par le présent avis, qui tient lieu de faire-part, les parents affligés expriment aussi toute leur reconnaissance pour les nombreux témoignages de sympathie donnés, ainsi que pour les hommages au cercueil du cher défunt.

Lausanne, 15 avril 1891. Job I, 21.